



INFORMATIONS - RÈGLEMENT

RESTAURATION SCOLAIRE

ET TEMPS PÉRISCOLAIRES



Guichet Famille

04 86 67 46 47

famille@allauch.com

Service Education

04 86 67 46 25

education@allauch.com

Planning scolaire



Les prestations périscolaires ci-dessous **se réservent** en début ou en cours d'année :
Sur son espace famille privé <http://famille.allauch.com> ou par papier au Guichet Famille

GARDERIE DU MATIN 7h30 à 8h20	1,50 €	Facturation à la présence : Pas de réservation de date à l'avance. Accueil : de 7H30 à 8H05, portail fermé de 8h05 à 8h20.
RESTAURATION SCOLAIRE 11h30 à 13h20 	3,50 € Régulier 4,00 € Extérieur 5,00 € Exceptionnel 1,80 € Aide CCAS 1,60 € Panier repas	Réservation de jours hebdomadaires fixes obligatoire. Modification ou annulation 15 jours à l'avance par mail à famille@allauch.com ou sur son espace famille privé. Possibilité 4 repas exceptionnels dans le mois (tarif 5 €) En cas d'absence : 1 jour de carence appliqué. Déduction des repas à partir du 2^{ème} jour d'absence consécutif sur justificatif obligatoire remis dans le mois en cours au Guichet famille ou par mail à famille@allauch.com . Pas d'entrée possible à 11h20.
ACCUEIL SURVEILLÉ MATERNELLE 16h30 à 17h30 	Gratuit	Accueil effectué par les ATSEM. Réservation de jours hebdomadaires fixes obligatoire. Modification ou annulation par mail ou sur son espace famille. Accueil : ouvert dès 17h pour récupérer les enfants (selon l'école). En cas de demandes exceptionnelles : Avertir le matin (Atsem/Instit).
ÉTUDE SURVEILLÉE ÉLÉMENTAIRE 16h30 à 17h30 	Gratuit	Étude effectuée par les enseignants. Pas de sortie à 17h. Réservation de jours hebdomadaires fixes obligatoire. Modification ou annulation pour le mois suivant sur son espace famille ou par mail à sortie.ecole@allauch.com .
 GARDERIE DU SOIR 17h30 à 18h00	1,00 €	Garderie effectuée par du personnel municipal. Réservation de jours hebdomadaires fixes obligatoire. Tous les jours réservés pour le mois en cours sont payants. Déduction possible sur justificatif fourni à sortie.ecole@allauch.com . Modification ou annulation 15 jours à l'avance par mail à sortie.ecole@allauch.com ou sur son espace famille privé. Garderie ouverte à partir de 17h40 (fermée de 17h30 à 17h40) : Sonner au portail afin de récupérer l'enfant jusqu'à 18h maximum. Les retards répétitifs seront sanctionnés (voir règlement au verso)

IMPORTANT : Demandes exceptionnelles pour l'étude surveillée ou la garderie du soir en élémentaire

Vous avez droit à **3 demandes** dans le mois pour laisser ou récupérer votre enfant exceptionnellement.

Pour valider cela, Il faudra envoyer un mail **AVANT MIDI** à sortie.ecole@allauch.com en précisant :

LE NOM, PRÉNOM DE L'ÉLÈVE, L'ÉCOLE ET LA CLASSE AVEC LE NOM DE L'ENSEIGNANT.

Une confirmation vous sera envoyée par mail. **La 4^{ème} demande dans le mois sera refusée.**



RÈGLEMENT À LIRE AU VERSO



DISCIPLINE



Des mesures **d'exclusions temporaires ou définitives** peuvent être prises à l'égard des enfants qui **perturberaient** le bon déroulement du temps périscolaire ou auraient une **attitude irrespectueuse** vis-à-vis du personnel municipal.
Les familles seront avisées du comportement de leur enfant.
Dès la grande section, une **carte de bonne conduite** est distribuée à chaque élève afin de permettre le suivi durant les temps périscolaires.

RETARDS

(Temps Périscolaires du soir)



Le **non respect** des horaires des temps périscolaires du soir pourra entraîner une **annulation temporaire ou définitive** de l'inscription.
Nous vous demandons de signaler, **avant midi**, tous cas exceptionnels en informant **l'école pour les maternelles ou par mail à sortie.ecole@allauch.com pour les élémentaires**. Nous vous remercions de bien vouloir récupérer votre enfant **au plus tard à 18h00**.
En raison de nombreux abus : Un cahier de retard est mis en place et tout retard sera enregistré.

Une exclusion temporaire sera appliquée à partir du 3^{ème} retard constaté.

FACTURES ET PAIEMENTS



Les factures mensuelles sont **téléchargeables, en début de mois, exclusivement** sur votre espace famille Internet privé : <http://famille.allauch.com>.
Un mail vous est adressé afin de vous indiquer le montant ainsi que la disponibilité de la facture mensuelle. Un calendrier détaillé des jours de présence sera affiché sur la facture, merci de bien vouloir le **vérifier** et nous indiquer toutes éventuelles anomalies.

Modes de paiement acceptés :

- **Carte bancaire en ligne** : Sur votre espace famille <http://famille.allauch.com>
- **Chèque** : Libellé à l'ordre du **Régisseur principal** au Guichet Famille
- **Espèces** : Au Guichet Famille (prévoir l'appoint si possible, merci).
- **Prélèvement automatique** : Remplir un **mandat SEPA** et fournir un **R.I.B**

Annulation des prélèvements au bout de 3 rejets consécutifs.

RECOUVREMENT DES FACTURES IMPAYÉES



Une date limite de paiement (en fin de mois) est indiquée sur les factures.
Après cette date, **une seule relance** sera envoyée par mail, vous aurez alors encore **un mois maximum** pour solder votre facture.
Passé ce délai, vous ne pourrez plus régler en ligne ou au Guichet Famille.
Un titre de recouvrement sera automatiquement établi auprès du **Trésor Public**. Attention, **des frais** pourront être appliqués par la DGFIP ainsi que des saisies sur salaires ou encore un blocage des allocations ou du compte.

URGENCES ET PAI

(Projet d'Accueil Individualisé)



En cas d'urgences, nous prendrons les mesures nécessaires prévues dans la fiche « **Autorisation de prise en charge** » signée préalablement par les parents.
En cas de **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**, tout médicament ne pourra être administré, par les agents municipaux, qu'uniquement dans le cadre du PAI validé par la commission. Celui-ci est encadré par le médecin scolaire et les acteurs concernés. Si une trousse d'urgence est nécessaire, elle devra être obligatoirement fournie à l'école, parfois en plusieurs exemplaires, selon la configuration du groupe scolaire.

INFORMATION SUR LES MENUS CANTINE



Nos repas sont élaborés par des cuisiniers au sein de notre cuisine centrale municipale. Les menus sont définis en commission; un espace d'échange réunissant diététiciennes, cuisiniers, enseignants, parents d'élèves et élèves. Ensemble, ils veillent à la variété des plats, aux apports nutritionnels requis et à l'intégration de produits biologiques afin de garantir un parfait équilibre alimentaire.
Veillez noter que des modifications de dernière minute peuvent exceptionnellement survenir en fonction des aléas d'approvisionnement ou de livraison.

Le respect de ce règlement contribue à faire bénéficier à vos enfants des meilleures conditions d'accueil dans les écoles d'Allauch, merci.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements sur ce règlement :
Au 04 86 67 46 25/47 et par mail à education@allauch.com ou famille@allauch.com